Il y a plusieurs jours, lorsque la Chambre était saisie des crédits du ministère du Travail, le ministre suppléant du Travail et moi avons eu un échange de vues. Il nous a appris que le problème de l'aide fédérale à un secteur de l'enseignement, à savoir celui de la formation professionnelle, devait être l'une des questions qui seront débattues à la prochaine conférence fédérale-provinciale qui doit se réunir à Ottawa en octobre. Une des raisons pour lesquelles j'ai pris la parole hier à l'occasion de l'étude du présent crédit, c'est que je redoute qu'une autre question ne vienne également sur le tapis lors de la conférence d'octobre et ne donne lieu à des négociations. Il s'agit de la question de savoir si l'aide fédérale à l'enseignement universitaire va être continuée ou discontinuée après la conférence l'automne pro-C'est cette inquiétude que nous éprouvons au sujet de toute cette question dans l'Ouest du pays et qui nous force à prendre la parole continuellement à ce sujet en vue d'obtenir du Gouvernement un engagement plus définitif.

Hier soir, j'ai tâché de signaler qu'en tant que nation nous manquons beaucoup de spécialistes pour l'application de notre programme de santé nationale et de bien-être social. Notre travail dans tout le domaine des sciences souffre beaucoup du manque de personnel possédant la formation nécessaire. On peut en dire autant de l'ensemble des institutions d'enseignement d'un bout à l'autre du pays. Il y a pénurie d'instituteurs suffisamment formés. Hier, le ministre a semblé vouloir dire que ce montant d'un peu plus de 7 millions de dollars correspondait plus ou moins à la recommandation du rapport Massey. Eh bien, je citerai deux ou trois phrases de ce rapport afin de prouver que, si c'était là l'intention du ministre, il a été bien loin d'interpréter exactement ce que recommandait en réalité ce rapport. A la page 409 on y trouve le passage suivant:

Les universités demandent, en premier lieu, une subvention de \$150 à \$200 par tête, pour tous les étudiants inscrits dans les écoles professionnelles.

Suit une liste de ces écoles. Cela prouve ce que je disais tantôt. Le rapport poursuit:

Il faut entendre ici par écoles professionnelles celles qui offrent des cours en médecine, art dentaire, agriculture, sylviculture, science vétérinaire, études d'infirmières, éducation physique, physiothérapie, service social, génie et science appliquée.

Puis, à la page 410 figure l'opinion des membres de la Commission Massey ellemême, sous forme de vœu émis après une [M. Regier.]

étude approfondie de l'ensemble du problème. Voici en effet leur troisième recommandation:

Que ces contributions soient de telle nature qu'elles permettent aux universités du Canada de poursuivre leur œuvre conformément aux besoins de la nation.

Ce que je prétends, c'est qu'on ne satisfait pas comme il convient aux besoins du pays. Il faut donc corriger l'impression que le ministre et d'autres députés ministériels cherchent à créer en disant que nous accomplissons assez, et il faut faire savoir au public que le Gouvernement ne répond pas aux besoins du pays. Je ne parle pas du problème que pose l'enseignement primaire; je parle de la direction à imprimer dans les principaux domaines de l'enseignement, ainsi que les circonstances l'exigent.

Je tiens à souligner que nous ne jugeons pas qu'un contrôle outré ait été exercé à l'égard des subventions. Nous pensons que le Gouvernement pourrait les augmenter sensiblement sans exercer plus de contrôle qu'il ne le fait présentement sur l'utilisation ultime des subventions. Ce montant ne va pas de pair avec la hausse des frais de l'enseignement universitaire, ni avec l'augmentation de la production nationale. Le Canada peut sûrement verser plus de fonds en 1955 qu'en 1953 ou 1952.

Ce matin, j'ai reçu de ma femme une coupure de journal à ce propos. Si nous n'obtenons pas plus d'argent du gouvernement fédéral pour nos universités, je ne sais pas où l'on trouvera les fonds supplémentaires. Le ministre recommande-t-il que les autres fonds dont nos universités ont grand besoin proviennent des municipalités? Eh bien alors, je lui dirai que, d'après la coupure de journal, le coût des secours aux chômeurs, dans la municipalité de Burnaby, cette année, est trois fois plus élevé que l'an dernier. Étant donné leur régime d'imposition, les municipalités ne peuvent prélever les fonds nécessaires à l'enseignement supérieur.

Nous avons un organisme, le gouvernement fédéral, qui a le pouvoir d'agir au nom de tous les Canadiens, en cette matière, et je soutiens que nous devrions nous servir du gouvernement fédéral. Nous vivons dans une société organisée. Nous sommes convenus de faire ensemble, en tant que peuple, les choses dont nous ne pouvons nous occuper convenablement par l'entremise de nos gouvernements locaux, et je crois que nous devrions nous servir de cet organisme, le gouvernement fédéral, pour aider à alléger la crise qui règne maintenant dans le domaine de l'enseignement supérieur.

M. Macdonnell: Je veux formuler une observation non pour demander au ministre de relever le montant mais pour formuler une